

constitue en corporation sous le nom de "Compagnie d'assurances sur la vie La Royale Victoria," tel que recommandé dans le quatrième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 7 mai 1897.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de rapports des comités permanents ou spéciaux sur les bills privés qui a expiré hier, 6 du courant, soit prolongé jusqu'au jeudi, 20 du mois courant.

Le tout respectueusement soumis,

W. J. MACDONALD,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Vidal, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (26) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, mercredi prochain.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Villeneuve, a proposé:

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à mercredi, le douze du courant, à huit heures du soir.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour le bill (27) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie La Royale Victoria", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. Villeneuve, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (B) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau le Code criminel, 1892," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Cox, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Cox, a proposé:

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président, conformément à l'ordre, a déclaré le Sénat ajourné à mercredi, douze du courant, à huit heures du soir.